

Les nouveaux RDV du Dialogue social 2020



●●● Le télétravail...

Sabrina Mraouhi, juriste

 **WEBINAIRE**

Vendredi 26 juin de 11H à 12H ou Vendredi 3 juillet de 13H30-14h30

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a contraint l'essentiel des salariés encore en activité à poursuivre leur travail à distance de l'entreprise. Si jusqu'alors la pratique du télétravail restait assez marginale (en 2017, moins de 5% des travailleurs le pratiquaient de façon régulière et formelle), le contexte actuel est susceptible de favoriser, de manière pérenne, son expansion. Tel a d'ailleurs été l'un des objectifs poursuivis par le législateur qui, en 2017 et 2018, en a assoupli le cadre juridique. La réforme a, en effet, entendu ériger le télétravail en une modalité normale d'organisation du travail, en levant les freins à sa mise en place. Mais cette promotion du travail à distance ne se réalise pas sans un certain paradoxe. Elle conduit à renforcement de certaines contraintes pesant sur l'employeur et n'offre pas de réponse à toutes les interrogations, notamment en matière de santé et de sécurité.

🆓 Gratuit, sur **inscription** uniquement

Pour vous inscrire **cliquez ici**

✉ tiphaine.garat@unistra.fr



DIRECCTE
GRAND EST

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi